

LES RESSOURCES KOMET INC.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de Les Ressources Komet inc. (la « société ») sera tenue au 1, Place Ville Marie, 40^e étage, Montréal, Québec, le mardi 10 juillet 2018 à 11h00 (heure avancée de l'est), aux fins suivantes :

1. recevoir le rapport annuel de la société incluant les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour l'année en cours;
3. nommer les auditeurs de la société pour l'année en cours et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de ceux-ci;
4. examiner et, s'il est jugé approprié de le faire, adopter, avec ou sans modifications, une résolution spéciale (la « **résolution spéciale** ») aux fins de modifier les statuts de la société pour permettre la nomination des administrateurs additionnels au cours de l'année;
5. traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée ou tout ajournement de celle-ci.

La circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe contient des renseignements détaillés sur les points qui seront soumis à l'assemblée et est, par conséquent, considérée comme faisant partie intégrante du présent avis.

Montréal, le 6 juin 2018.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Robert Wares

Robert Wares, président du conseil d'administration

IMPORTANT

Les détenteurs d'actions peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'assemblée ou en complétant un formulaire de procuration. Les détenteurs d'actions qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne sont priés de compléter et signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner à l'agent des transferts de la société, Compagnie Trust TSX (« **Trust TSX** »), par courrier au 100 Adelaide Street West, Suite 301, Toronto, Ontario, M5H 4H1, ou par télécopieur au 1-416-595-9593, au plus tard le vendredi 6 juillet 2018. Une personne nommée comme fondé de pouvoir n'est pas tenue d'être actionnaire de la société.

La société encourage les actionnaires à consulter les documents relatifs à l'assemblée avant de voter.